

VILLE
DE
MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2026

Présidence de Monsieur Joël CANICAVE, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

26/090/BCV

DGA MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - Arrêté du Compte Financier Unique de la Ville de Marseille relatif à l'exercice 2025.

2026 - 770 - DGA2M-DF

- 0 -

Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des partenariats, désigné par l'Assemblée Président de séance, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026. La Ville de Marseille a choisi d'anticiper cette date en passant au Compte Financier Unique pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique est un document financier commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substituant au compte administratif et au compte de gestion. Il permet de rationaliser l'information, d'apporter de la lisibilité et de la fiabilité tout en simplifiant les procédures.

Ainsi, les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales se complètent pour mieux apprécier la situation financière de la collectivité.

Le Compte Financier Unique se présente en quatre parties :

- Une vue panoramique sur les principales données (ratios financiers, résultats globaux, bilans synthétiques),
- L'exécution budgétaire,
- Une vision patrimoniale (bilan et compte de résultat),
- Des états annexés relatifs à des questions budgétaires (équilibre, présentation croisée, détail des subventions...) ou comptables (état de la dette, provisions...).

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice (toutes les émissions et toutes les réductions et annulations de titres de recettes, ainsi que toutes les émissions et toutes les réductions et annulations de mandats de paiement), effectuées par l'Ordonnateur et prises en charge par le comptable public. Il constate de fait l'exact rapprochement des deux comptabilités qui n'appelle aucune observation.

Pour rappel, la délibération n°23/0537/AGE du 15 septembre 2023 a autorisé l'apurement du compte 1069

d'un montant de 34 942 448,27 €, en minorant la reprise du résultat d'investissement pendant 10 ans de 3 494 244,83 €. Ainsi, il subsiste, pour le budget principal, un écart entre le résultat de clôture d'investissement de l'exercice, mentionné dans l'état « I - B2 Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés », et le solde d'investissement de l'exercice, mentionné dans l'état « I – B1 Présentation générale du compte financier ».

Il subsiste également un écart sur les prévisions budgétaires relatif à l'enregistrement des opérations de cessions d'immobilisations. En effet, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les crédits sont automatiquement ouverts dans les comptes du Comptable Public sur les chapitres 040 et 042 (Décisions Modificatives Techniques), alors que les crédits sont votés par la Ville sur le chapitre 024. Les différences sont décrites dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal		Comptabilité du comptable public 2025 (en euros)	Comptabilité de l'ordonnateur 2025 (en euros)
Dépenses d'investissement	040	12 797 488,95	8 777 589,00
Recettes d'investissement	024	3 016 011,49	7 500 000,00
	040	102 176 991,46	93 673 103,00
Dépenses de fonctionnement	042	102 176 991,46	93 673 103,00
Recettes de fonctionnement	77	5 113 618,51	629 630,00
	042	12 797 488,95	8 777 589,00

Il est également joint, à la présente délibération, l'état des reports détaillés par article, visé par l'ordonnateur et le comptable public.

Par ailleurs, le comptable public tient la comptabilité des valeurs inactives (titres déposés par des tiers, timbres, tickets des régisseurs...), détaillées dans l'article 3 du présent rapport, mais qui n'ont aucun impact sur la situation financière.

Ce préliminaire étant établi, Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des partenariats, soumet ensuite au Conseil Municipal, pour approbation, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 comportant le Compte Financier Unique du budget principal, les Comptes d'Exécution des États Spéciaux des Mairies d'arrondissements, le Compte Financier Unique du budget annexe des Espaces Événementiels, le Compte Financier Unique du budget annexe du stade Vélodrome, le Compte Financier Unique du budget annexe de l'Opéra-Odéon, le Compte Financier Unique du budget annexe des Pompes Funèbres, ainsi que le Compte Financier Unique du budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai.

Le Conseil Municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide, après examen des opérations consignées dans le Compte Financier Unique précité, de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE

VU LA LOI N° 92-125 DU 6 FÉVRIER 1992

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LE BUDGET PRIMITIF, LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE LES DÉCISIONS MODIFICATIVES ET

LES ÉTATS SPÉCIAUX DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS RELATIFS A L'EXERCICE 2025
VU LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
VU L'ÉTAT DES REPORTS DÉTAILLÉ PAR ARTICLE
VU LA BALANCE DES VALEURS INACTIVES
VU LES AVIS DONNÉS PAR LES CONSEILS DES HUIT GROUPES D'ARRONDISSEMENTS SUR
L'EXÉCUTION DE LEURS ÉTATS SPÉCIAUX RESPECTIFS
VU L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025
VU LE RETRAIT DE MONSIEUR LE MAIRE AU MOMENT DU VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, document annexé à la présente délibération et comportant le Compte Financier Unique du budget principal, les Comptes d'Exécution des États Spéciaux des Mairies d'arrondissements, le Compte Financier Unique du budget annexe des Espaces Événementiels, le Compte Financier Unique du budget annexe du stade Vélodrome, le Compte Financier Unique du budget annexe de l'Opéra-odéon, le Compte Financier Unique du budget annexe des Pompes Funèbres, ainsi que le Compte Financier Unique du budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai.

ARTICLE 2 Sont arrêtés les résultats de clôture de l'exercice 2025 aux montants retranscrits ci-après.

2.1 Le détail des masses et le total des soldes en euros figurant dans la comptabilité du comptable public

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARSEILLE

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7 711 455 958,72	7 711 455 958,72	8 204 334 479,17	8 204 334 479,17	9 437 648 605,15	9 437 648 605,15

BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13 311 416,20	13 311 416,20	42 635 709,44	42 635 709,44	15 783 134,35	15 783 134,35

BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
297 616 757,41	297 616 757,41	297 741 488,70	297 741 488,70	330 539 707,34	330 539 707,34

BUDGET ANNEXE DE L'OPERA-ODEON

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
72 906 908,81	72 906 908,81	165 475 804,97	165 475 804,97	73 676 602,44	73 676 602,44

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5 716 157,48	5 716 157,48	31 989 450,51	31 989 450,51	11 247 955,42	11 247 955,42

BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA DE LA BELLE-DE-MAI

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47 463 296,22	47 463 296,22	17 104 735,93	17 104 735,93	52 190 967,03	52 190 967,03

2.2 Le détail de l'exécution de l'exercice 2025

Les tableaux suivants présentent, pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville, pour les états spéciaux des mairies d'arrondissements, et par section (fonctionnement et investissement) :

- Le résultat de l'exercice 2024 (colonne « résultat N-1 ») ;
- Les dépenses (colonne « mandats émis ») et les recettes (colonne « titres émis », y compris 1068) constatées sur l'exercice 2025 ;
- Le résultat cumulé de l'exercice 2025 (colonne « résultat N »), qui correspond au cumul du résultat 2024 et des dépenses et recettes de l'exercice 2025 ;
- Les montants des restes à réaliser de l'exercice 2025 à reporter sur l'exercice 2026, en dépenses (colonne « restes à réaliser - dépenses »), en recettes (colonne « restes à réaliser – recettes) et leur solde ;
- Le résultat global de l'exercice 2025 (colonnes « résultat global »), lequel est la résultante de la somme du résultat cumulé de l'exercice 2025 et du solde des restes à réaliser (ce résultat peut être un excédent ou un déficit) ;
- Enfin le résultat global de clôture, somme du résultat global de fonctionnement et du résultat global d'investissement.

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser, tels qu'ils apparaissent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARSEILLE

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionnement	51 429 027,38	1 482 543 422,97	1 509 742 895,99	78 628 500,40	23 290 257,41		-23 290 257,41	55 338 242,99	
Investissement	-154 647 351,61	406 875 218,77	475 066 438,44	-86 456 131,94	24 973,60	66 264 307,82	66 239 334,22		-20 216 797,72
Total	-103 218 324,23	1 889 418 641,74	1 984 809 334,43	-7 827 631,54	23 315 231,01	66 264 307,82	42 949 076,81	35 121 445,27*	

* Avec la réduction de 3 494 244,83 € (apurement du compte 1069), l'excédent atteint 31 627 200,44 €.

BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	63 318,73	1 829 290,57	3 181 547,36	1 415 575,52	0,00	0,00	0,00	1 415 575,52	
Investissement	-741 920,63	7 164 913,35	7 133 208,73	-773 625,25	0,00	0,00	0,00		-773 625,25
Total	-678 601,90	8 994 203,92	10 314 756,09	641 950,27	0,00	0,00	0,00	641 950,27	

BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	0,00	32 977 568,52	41 922 241,31	8 944 672,79	0,00	0,00	0,00	8 944 672,79	
Investissement	-8 892 002,70	40 540 315,46	40 487 645,37	-8 944 672,79	0,00	0,00	0,00		-8 944 672,79
Total	-8 892 002,70	73 517 883,98	82 409 886,68	0,00	0,00	0,00	0,00		

BUDGET ANNEXE DE L'OPERA-ODEON

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionnement	33 333,33	21 205 220,98	22 940 062,51	1 768 174,86	208 576,22	0,00	-208 576,22	1 559 598,64	
Investissement	-1 169 742,45	1 833 965,68	1 444 109,49	-1 559 598,64	0,00	0,00	0,00		-1 559 598,64
Total	-1 136 409,12	23 039 186,66	24 384 172,00	208 576,22	208 576,22	0,00	-208 576,22		

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	464 177,41	5 669 160,86	5 828 635,72	623 652,27	569 902,10	0,00	-569 902,10	53 750,17	
Investisse- ment	300 235,10	651 353,51	481 071,69	129 953,28	0,00	0,00	0,00	129 953,28	
Total	764 412,51	6 320 514,37	6 309 707,41	753 605,55	569 902,10	0,00	-569 902,10	183 703,45	

BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA DE LA BELLE-DE-MAI

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionne- ment	1 332 492,04	3 605 736,10	2 777 088,51	503 844,45	23 138,40	0,00	-23 138,40	480 706,05	
Investissement	7 239 737,09	1 178 215,73	1 289 193,66	7 350 715,02	0,00	0,00	0,00	7 350 715,02	
Total	8 572 229,13	4 783 951,83	4 066 282,17	7 854 559,47	23 138,40	0,00	-23 138,40	7 831 421,07	

ETATS SPECIAUX DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis	Résultat N	Dépenses	Re- cettes	Solde	Excé- dent	Défi- cit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
1^{er} secteur									
Fonctionne- ment	1 342 503,34	1 934 192,67	1 421 782,00	830 092,67	830 092,67	0,00	-830 092,67	0,00	
Investissement	504 157,62	106 023,53	149 066,00	547 200,09	547 200,09	0,00	-547 200,09	0,00	
2ème secteur									

Fonctionnement	701 073,45	1 482 644,01	1 542 550,00	760 979,44	760 979,44	0,00	-760 979,44	0,00	
Investissement	82 039,14	165 524,83	153 886,00	70 400,31	70 400,31	0,00	-70 400,31	0,00	
3ème secteur									
Fonctionnement	1 876 689,89	2 266 139,71	1 874 519,00	1 485 069,18	1 485 069,18	0,00	-1 485 069,18	0,00	
Investissement	37 254,29	172 782,75	192 194,00	56 665,54	56 665,54	0,00	-56 665,54	0,00	
4ème secteur									
Fonctionnement	572 842,87	1 729 070,29	1 961 497,00	805 269,58	805 269,58	0,00	-805 269,58	0,00	
Investissement	110 475,06	207 614,55	247 810,00	150 670,51	150 670,51	0,00	-150 670,51	0,00	
5ème secteur									
Fonctionnement	792 928,42	2 338 191,94	2 466 986,00	921 722,48	921 722,48	0,00	-921 722,48	0,00	
Investissement	68 873,37	261 507,38	274 190,00	81 555,99	81 555,99	0,00	-81 555,99	0,00	
6ème secteur									
Fonctionnement	816 626,67	2 323 421,87	2 082 561,00	575 765,80	575 765,80	0,00	-575 765,80	0,00	
Investissement	106 567,98	224 948,78	244 064,00	125 683,20	125 683,20	0,00	-125 683,20	0,00	
7ème secteur									
Fonctionnement	2 786 154,93	3 111 889,63	3 114 804,00	2 789 069,30	2 789 069,30	0,00	-2 789 069,30	0,00	
Investissement	253 887,83	248 943,13	306 280,00	311 224,70	311 224,70	0,00	-311 224,70	0,00	
8ème secteur									
Fonctionnement	1 668 638,84	3 012 406,85	2 506 204,00	1 162 435,99	1 162 435,99	0,00	-1 162 435,99	0,00	
Investissement	94 851,79	206 194,68	190 986,00	79 643,11	79 643,11	0,00	-79 643,11	0,00	

ARTICLE 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité aux montants présentés par le comptable public de la Ville de Marseille et retranscrits ci-après :

	Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Soldes de clôture	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
861 – titres et valeurs en portefeuille	381 597,00		371 822,00	368 370,00	385 049,00	
862 – titres et valeurs chez les correspondants	43 839,00		319 203,00	291 183,00	71 859,00	
863 – comptes de prise en charge		425 436,00	335 323,00	366 795,00		456 908,00
	425 436,00	425 436,00	1 026 348,00	1 026 348,00	456 908,00	456 908,00

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
Monsieur l'Adjoint en charge des
finances, des moyens généraux et des
partenariats
Signé : Joël CANICAVE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission BUDGET ET COMPTES DE LA VILLE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.
Pour : 73 (dont 4 procurations)
Contre : 34 (dont 6 procurations)
Abstention : 4 (dont 1 procuration)

Le Conseiller rapporteur de la Commission BCV - Budget et comptes de la Ville demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.
Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Amine KESSACI

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN